



Comprendre le modèle d'évaluation du risque axé sur les établissements

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est fermement engagée envers son mandat qui consiste à veiller à la santé et au bien-être des Canadiens, à l'environnement et à l'économie en préservant la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux.

Les risques pour la salubrité des aliments et pour nos ressources animales et végétales ont beaucoup changé au cours des dernières années et continueront d'évoluer rapidement considérant la structure des échanges commerciaux, l'innovation et les nouvelles technologies. Dans cet environnement en évolution rapide, l'ACIA doit continuer à être plus agile afin d'aider à protéger nos ressources tout en appuyant la capacité de l'industrie à être concurrentielle à l'échelle mondiale.

Dans le cadre des efforts déployés par l'Agence pour moderniser son système d'inspection, le modèle d'évaluation du risque axé sur les établissements (ERE) a été élaboré pour évaluer les établissements alimentaires en fonction du niveau de risque qu'ils représentent pour les consommateurs. Le modèle utilise des données

et un algorithme mathématique pour déterminer le niveau de risque informant ainsi la surveillance requise par les inspecteurs.

L'ACIA a travaillé en collaboration avec le milieu universitaire, les industries et ses partenaires gouvernementaux pour créer cet outil supportant une approche uniforme et efficace de l'inspection.

Comment le modèle ERE fonctionne-t-il?

Le modèle ERE met en évidence les secteurs les plus à risque où les inspecteurs devraient passer plus de temps.

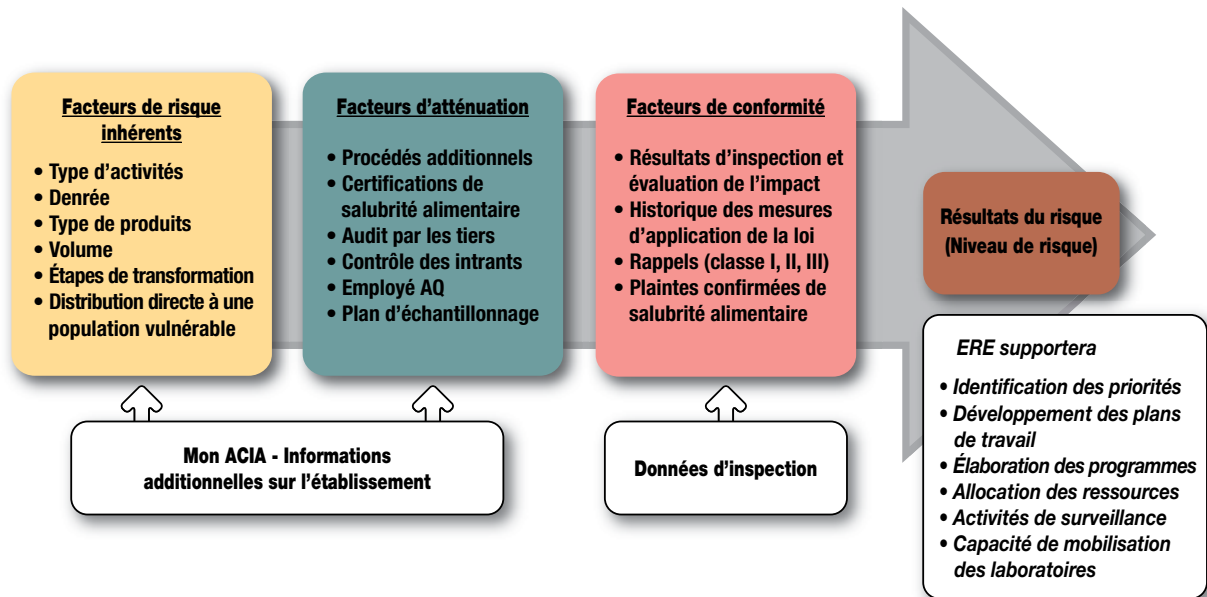
En utilisant des données scientifiques, des informations spécifiques à l'établissement recueillies auprès des parties réglementées et l'historique

de conformité d'un établissement, le modèle ERE évalue un établissement en fonction de trois groupes de facteurs de risque distincts et détermine son niveau de risque (voir l'image ci-dessous).

Les établissements ou secteurs plus à risque qui demandent une attention immédiate peuvent ainsi être facilement identifiés et ciblés.

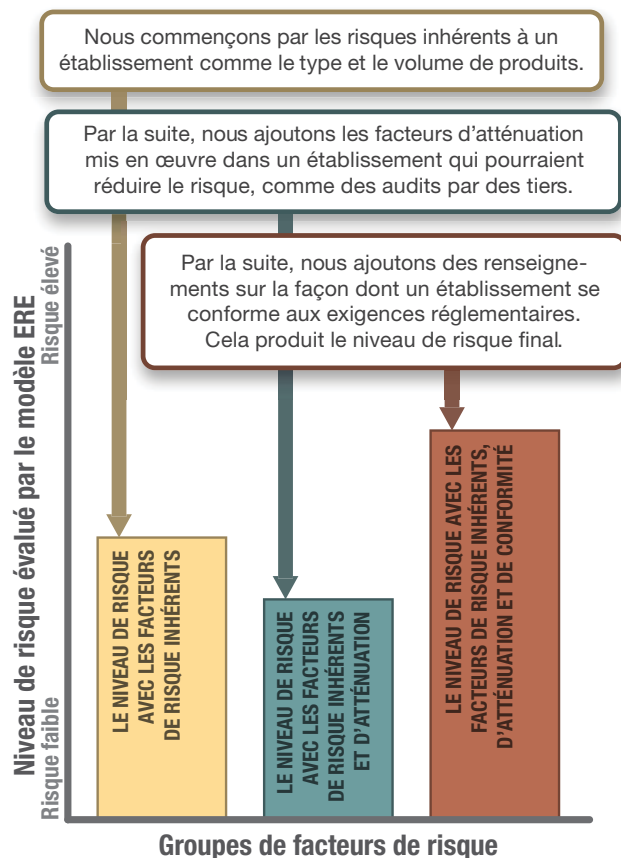
Que signifie la mise en œuvre du modèle ERE pour les établissements réglementés par le gouvernement fédéral?

La mise en œuvre du modèle ERE aura une influence sur la fréquence et/ou l'intensité de la surveillance de l'ACIA. Les établissements pourront accéder à leurs résultats individuels et travailler en collaboration avec l'ACIA sur des stratégies visant à atténuer les problèmes potentiels.



Le modèle est souple et peut s'adapter aux tendances émergentes et scientifiques en matière de salubrité des aliments et aux pratiques novatrices pouvant être mises en œuvre dans un établissement.

La façon dont le modèle ERE attribue un niveau de risque lié à la salubrité des aliments aux établissements alimentaires



Comment l'industrie participe-t-elle au modèle ERE?

Les établissements sont invités à fournir des renseignements au sujet de leurs mesures d'atténuation et de leurs activités opérationnelles en s'inscrivant en ligne à Mon ACIA et en remplissant le questionnaire d'« Informations additionnelles sur l'établissement ». Un établissement peut accéder au lien dans son compte Mon ACIA après avoir reçu sa licence relative à la salubrité des aliments au Canada (SAC). Un établissement sera invité à fournir ses renseignements lorsqu'il renouvelle ou modifie sa licence. Également, les renseignements peuvent être mis à jour chaque fois qu'ils deviennent désuets en cliquant sur l'onglet dans Mon ACIA. Ces renseignements, combinés à l'évaluation de la conformité des établissements, seront utilisés pour alimenter le modèle ERE et produire les profils de risque pour chaque établissement alimentaire.

Les résultats du modèle ERE sont intégrés dans la planification des opérations de l'Agence selon une approche denrée par denrée.

À quelle fréquence mettra-t-on à jour le modèle ERE?

L'ACIA révisera et mettra à jour le modèle ERE de façon continue, en utilisant les données scientifiques, les technologies et les approches d'évaluation du risque les plus à jour. Il a été conçu de manière à pouvoir être adapté rapidement aux tendances mondiales et scientifiques émergentes, aux nouveaux risques et aux changements apportés dans les établissements.



Si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez les envoyer par courriel à l'adresse cfia.eramodel-modeleere.acia@canada.ca. Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le inspection.gc.ca